

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Terres Puisseautines

Le PLUi – mode d'emploi

Les communes du territoire des Terres Puisseautines ont lancé, en juillet 2016, les études d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur ses 13 communes membres. Ce document, issu d'un long travail de réflexion qui se poursuivra jusqu'en 2019, mobilise tous les acteurs du territoire autour de la définition d'une stratégie commune pour l'avenir des Terres Puisseautines.

Où en sommes-nous dans l'élaboration du PLUi ?

De juillet 2016 à janvier 2017, une première phase de travail a abouti à l'élaboration du diagnostic territorial. Cette étude a fait l'objet d'un important travail de terrain, de collectes d'informations et d'entretiens auprès des acteurs du territoire. Les élus, les habitants et les acteurs du territoire ont fortement contribué à cette démarche par le biais de réunions et ateliers de travail tout au long du processus.

Depuis février, ce travail se poursuit avec l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, c'est-à-dire les grandes orientations d'aménagement des Terres Puisseautines. Lors de réunions et d'ateliers de travail organisés en février dernier, les élus des Terres Puisseautines ainsi que des représentants du monde économique et associatif ont commencé à alimenter les réflexions sur le futur projet d'aménagement du territoire. En juin dernier, des réunions de travail ont permis aux élus de débattre et d'affiner les premières orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

La parole donnée aux habitants dans la construction du projet d'aménagement

L'élaboration du PADD se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2017 et sera alimentée par d'autres réunions avec les habitants, les élus et les personnes publiques associées.

A ce titre, les Terres Puisseautines souhaitent associer de façon plus ouverte les habitants et les acteurs du territoire (associations, entrepreneurs, agriculteurs...) dans la définition de son projet d'urbanisme. Elle invite pour cela les habitants et acteurs du territoire à participer aux réunions publiques qui seront organisées d'ici la fin de l'année, visant à expliquer la démarche d'élaboration du PLUi, à permettre d'alimenter son projet par des propositions et réflexions ainsi qu'à répondre aux éventuelles questions.

Les élus des Terres Puisseautines tiennent également à rappeler que, dans le cadre de concertation avec les habitants, des registres sont à votre disposition tout au long de l'élaboration du PLUi pour vous exprimer sur le projet de territoire des Terres Puisseautines. Ces registres sont disponibles au siège de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais à Puisseaux, dans chacune des mairies des 13 communes du territoire mais aussi sur internet, sur le site de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (rubrique Urbanisme et Habitat – PLUi du Puisseautin) ou par mail (à l'adresse projet.plui.puisseautin@pithiveraisgatinais.fr).

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), mode d'emploi

Le PLUi est un document de planification urbaine. Il définira notamment les règles d'urbanisme et d'aménagement sur le territoire de chaque commune des Terres Puiseautines. Le PLUi sera le fruit d'une réflexion sur le projet du territoire pour les 10 à 15 années à venir. Il fixera des règles essentielles destinées à assurer le renouvellement urbain, à préserver le cadre de vie et l'environnement.

Un PLUi est décomposé en 4 parties :

- Un rapport de présentation, qui présente un état des lieux actuel du territoire et de l'environnement ;
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit les grandes orientations du projet d'aménagement des Terres Puiseautines ;
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui peuvent définir une politique de logement pour le territoire et des schémas d'organisation des futures zones urbanisées ;
- Des pièces réglementaires : des documents graphiques qui cartographient les zones urbanisées, naturelles et agricoles et un règlement qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones identifiées.

Ce PLUi permettra l'émergence d'un véritable projet, construit par tous les acteurs du territoire, qui prend en compte les politiques nationales actuelles en matière d'aménagement et les spécificités des Terres Puiseautines.

Photographies illustrant le travail en ateliers